



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h 30, au 6 200, route de Fossambault, à la salle du Club nautique du lac St-Joseph, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 74, avenue de la Rivière, et désigné sous les numéros de lots projetés 6 335 579 et 6 335 580.

Cette demande de dérogations mineures vise une opération cadastrale dans le but de permettre la création du lot 6 335 579 dont la largeur est de 13,82 mètres ainsi que celle du lot 6 335 580, dont la largeur est de 14,22 mètres, alors que la norme règlementaire est une largeur minimale de 18 mètres pour tout nouveau lot formé à l'intérieur de la zone 66-H. La disposition règlementaire visant l'objet des présentes dérogations est l'article 17.2 du Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

Linda Déchène  
Greffière adjointe

Extrait de la matrice graphique : 74, avenue de la Rivière

